



Le béret qui fume



PIERRAT-FEU II
DU GOURDIN À LA SULFATEUSE !



LE RETOUR DE LA CHASSE AU VOLUME

Snupfen
Union Syndicale
Solidaires

région LORRAINE

"Le béret qui fume", organe officiel du SNUPFEN Lorraine - Directeur de la publication : Frédéric HANZO

Siège social : 88000 Epinal - Imprimerie spéciale SNUPFEN, Epinal

CPPAP : 0513 S 08001 - Trimestriel - Abonnement 16 euros - Prix au numéro 4 euros - ISSN : 0982-9016

Principaux responsables syndicaux

Secrétaire d'union de section :

Alric ROUY, 3 chemin des 4 Sous - 88120 ROCHESSON

06.24.31.67.42

Trésorier Régional :

Christine ANTOINE, ONF - 5 rue Girardet - 54 052 NANCY

03.83.17.81.29

Chargé des personnels administratifs :

Christine ANTOINE

03.83.17.81.29

Responsables par départements :

Meurthe et Moselle : Stéphane COUBRONNE, 381 rue du Cpt COCHIN - 54700 LESMENILS

06.16.30.77.30

Meuse : Vacant

Metz : Audrey ARNOULD, 12 rue de Lorraine - 57580 REMILLY

03.87.64.62.51

Sarrebourg : Céline MANGIN

06.16.42.65.41

Vosges : Jean Philippe HAEUSSLER, Chalet "Les Myrtilles" - 88000 EPINAL

03.29.35.04.90

CSA GE : Sébastien FAILLET, Emmanuel GIGON, Cédric NODIN, Frédéric BEDEL, Francis STAPF

CSE GE Ouest: Maxime HOUDY + 51380 VERZY - 03.26.59.09.79

FSSCT GE : Sébastien Faillet, Jean-Philippe HAEUSSLER, Alexis HENRIET, Cédric NODIN, Nicolas GOMEZ

Représentants aux instances nationales :

FSSCT Central : Jean Philippe HAEUSSLER

CSA Central : Jean Philippe HAEUSSLER

Bureau National : Frédéric BEDEL, Anne LABOURE, Emmanuel GIGON

Représentant SNUPFEN à l'APAS Lorraine (président) :

Fabienne BOM, 4 rue de la source - 57 730 MACHEREN

Le béret qui fume :

Rédaction : Frédéric HANZO, 21 rue Haute - 54830 VALLOIS

frederic.hanzo@live.fr

Les français parlent au français

Agenda managérial

Message des terroristes devenus héros et l'honneur de la France

"Cet asservissement
devient intolérable"

Message du Journal de Minuit du 05/03/1944
à destination du réseau FTP et Partisans

Quelle forêt
pour nos
enfants ?



Sommaire

- Le SNU en Lorraine
- Edito
- La chasse aux bois
- La fiche chantier
- Vie de l'ONF

Brèves

La rubrique des
tiques et...
des hontes-au-logis



Qui est Gorge Profonde* ? _____

Dans le cadre du renforcement de la population de Tétràs du massif vosgien, « notre partenaire » le PNRBV a voulu imposer aux personnels des agences Vosges-Montagne et Haut-Rhin la signature d'une convention de confidentialité, pensant sûrement que les fuites parues dans les journaux proviennent du personnel ONF.

Devant le refus des agents de signer cette convention de confidentialité, les directrices d'agences l'ont signée à leur place.

Devant ce grand pas pour la démocratie, on peut se poser la question de savoir si la bêtise doit rester confidentielle ?

On le souhaiterait, mais nous avons là, la preuve que ce n'est pas possible !

*Gorge profonde : nom de code donné à l'informateur du FBI dans le cadre de l'affaire du Watergate.



Comme pour chacune de nos publications, les sujets pleuvent pour remplir les colonnes de notre journal. Les capitaines du « bateau-ONF » rivalisent chaque trimestre pour inspirer la plume de nos rédacteurs. Pourtant, ce numéro n'est pas tout à fait comme les autres, tant le sujet que nous souhaitons mettre en lumière est grave et engage très largement le monde forestier et la société dans un futur proche.

En effet, nos relais locaux sont nombreux à nous alerter ces dernières semaines sur le retour de ce qu'ils qualifient eux-mêmes de « Chasse aux Volumes ».

Dans de nombreuses contrées du Grand-Est, certains services zélés, sur ordre de la direction territoriale, font pression sur toute l'échelle opérationnelle afin de récolter tous azimuts, notamment en Domaniale, et remblayer le « trou de l'ONF » : **Anticipation d'EA, Coupe sanitaire dévoyée, ingérence dans la programmation des coupes et dans la réalisation des martelages, etc.**

Tout est bon pour essayer de faire les « fonds de tiroirs ».

Nous avons donc décidé de donner la priorité à ce sujet dans ce numéro, afin de relayer les alertes de nombreux forestiers de terrains qui nous parviennent et de rendre compte de nos enquêtes sur la question. Les lignes et les articles vont nous plonger dans des pratiques inquiétantes pouvant faire polémique, nous espérons que la satire de nos auteurs rendra la lecture plus supportable et nous invitons nos lecteurs assidus à nous faire remonter toutes les informations qu'ils jugeront utiles à notre rédaction sur cette thématique.



“La chasse à bois et la caravane passe...”

Chasse aux volumes, servitude capitaliste, décapitalisation, interventionnisme, anticipation des coupes, ingérences des services, coupes sanitaires dévoyées, inquisition et chasse aux sorcières... Bienvenue dans les abîmes de la gestion forestière publique.

La Chasse aux Volumes : Les forêts domaniales au tableau

Dans le roman de la « chasse aux volumes », le premier chapitre concerne ce qui semble en être la cible principale : les forêts domaniales.

Si dans certaines agences, notamment celles qui sont à « la pointe du zèle » plus qu'à « la pointe du progrès », les forêts des collectivités ne sont pas épargnées par les appétits de bois, c'est surtout les forêts de l'état qui sont visées par la grande battue. Ainsi, une partie de la direction de l'ONF entend boucler les comptes de l'établissement avant de renégocier le prochain contrat d'objectif. « Quoi qu'il en coûte » à la Forêt, il faut laver les turpitudes de la comptabilité ONF et faire oublier le désengagement de l'état. Les recettes des forêts domaniales abondant directement notre budget, c'est donc essentiellement à ces dernières de payer « le tribu ».

On parle ici et là de 5 Millions d'euros manquant, ce qui représenterait moins de 1% du budget annuel de l'ONF. Pour rappel, alors même que le service public forestier incarné par l'ONF gère 10% du territoire métropolitain, il représente à peine 0,01% du Budget de la nation. Dans le contexte socio-économique que nous traversons, aggravé par la crise écologique qui met le monde forestier en première ligne, pourquoi ce n'est pas l'état qui règle l'ardoise ?

Au contraire, c'est encore et toujours aux acteurs du service public forestier de faire cracher toujours plus à une forêt exsangue, à racler les « fonds de tiroirs » pour essayer de boucler le budget, au mépris de toutes les alertes humaines, sanitaires et biologiques. Dans certaines régions, on n'hésite pas à encourager au report des martelages en forêts communales pour privilégier ceux des domaniales, afin de remplir les catalogues de juin prioritairement avec ces dernières. Alors que le « Bois Façonné » est érigé en panacée de la gestion forestière depuis plus d'une décennie, on pousse les équipes à orienter les bois vers les ventes en bloc et sur pied, cette fois pour des raisons comptables.

Perdu dans le labyrinthe des injonctions contradictoires et usés par la souffrance éthique, les personnels ne comprennent pas pourquoi l'ONF s'engage sur ce terrain, si ce n'est pour défendre encore une fois des intérêts qui les dépassent.

A vue de nez

Rodolphe il a des verres grossissants, non ?

Nommage

Albert Maillet, il avait pour seule compétence d'avoir un nom de famille fait avec du bois. N'empêche qu'il paraît que ça ferait des jaloux...



La Chasse à bois : L'ONF porte-flingue de la filière ?

C'est un serpent de mer du monde forestier depuis le discours d'Urmatt et le fameux « *récolter plus pour protéger mieux* » du délinquant et corrompu Sarkozy : l'ONF doit assurer l'approvisionnement de la filière bois et ainsi se placer au service de ses intérêts. Dans le même temps, la société demande à l'ONF de protéger et renforcer les fonctions sociales et écologiques, et l'état fait mine d'obtempérer.

Ces orientations ne rendraient pas la situation « cocasse » si elles n'entraient pas en contradiction avec les exigences de ce même état qui demande à ce même ONF d'être autonome financièrement.

Comment ? grâce aux ventes de bois ! Les objectifs affichés sont incompatibles avec cette exigence, plusieurs rapports l'ont prouvé depuis. Pour autant, ils n'ont jamais été suivis d'effets et la situation « ubuesque » de l'établissement perdure. Les maux comptables et financiers d'aujourd'hui, suivant ceux d'hier, n'en sont que le fruit mûr.

La chasse à bois qui s'intensifie ces derniers mois incarne la dernière conséquence de la « nécessité absolue » de répondre aux demandes de récolte de la filière bois. Pourtant, 40% de l'approvisionnement de cette dernière dépend de l'acteur public ONF, ce qui a le mérite de placer ce dernier en position de force.

Au contraire, les pressions sur les récoltes ne sont pas combattues par la direction qui s'emploie à les faire retomber sur les personnels de terrains et des agences, y compris si cela doit entrer en conflit avec la gestion durable des forêts.

Cette course aux volumes pose la question des prix de vente. La loi du marché est simple : Demande X Offre = Prix. Augmenter la demande et/ou baisser l'offre va augmenter les prix, diminuer la demande et/ou augmenter l'offre va au contraire faire baisser les prix. Nous savons depuis longtemps qu'en tenant 40% du flux de l'offre, l'ONF a le pouvoir d'influer sur les prix unitaires des bois, les acteurs de la filière le savent aussi. Alors que les gestionnaires forestiers ont tout intérêt, pour valoriser leur travail et leur ressource, à des prix unitaires élevés, la filière a l'intérêt inverse, pour augmenter sa rentabilité. C'est toute la contradiction du modèle économique de l'ONF qui est ainsi mise en lumière et qui atteint sa limite. Aujourd'hui, ce sont les personnels de terrain et les écosystèmes forestiers qui assument, mais à quel prix ?

**Phanérotique toi-même
N'est pas phanérotique qui
veut, comme on dit chez des
RUT Halsacien du bas du dos...**

L'état de l'équilibre sylvo-phanérotique*

* : jeu de mots remplaçant cynégétique par un néologisme inspiré de « phanérophylite », c'est-à-dire « les arbres » d'un point de vue biologique.

« **Cacher ce rapport que je ne saurais voir** » : le 10 octobre 2024, l'Inventaire forestier national (IFN) produisait un communiqué de presse sur les résultats de son inventaire 2024.

Ces résultats sont sans appel, la mortalité des arbres a doublé en 10 ans et un ralentissement de l'accroissement biologique et donc de la capacité d'absorption de carbone par les forêts est constaté. Bien que la surface forestière continue d'augmenter, à contrario il a été observé un bilan net des flux d'évolution du volume de bois sur pied des forêts divisé par deux en 10 ans (il est passé de +41.7 Mm³/an sur la période 2005-2013 à +19.5 Mm³/an sur la période 2014-2022).

Cela s'explique par :

- un ralentissement de 4% de la croissance des arbres entre ces mêmes périodes ;
- un doublement de la mortalité des arbres en 10 ans, ce qui représente 0.5% du volume total d'arbres présents en forêt ;
- une augmentation de 13% des prélèvements d'arbres (de 47.2 Mm³/an en 2005-2013 à 53,1 Mm³/an en 2014-2022), comprenant pour les deux périodes des coupes subies (tempête Klaus de 2009, récolte des arbres morts et dépérissant avant dépréciation, coupes préventives visant à stopper la prolifération des bioagresseurs).

Sources : <https://www.ign.fr/espace-presse/memento-2024>

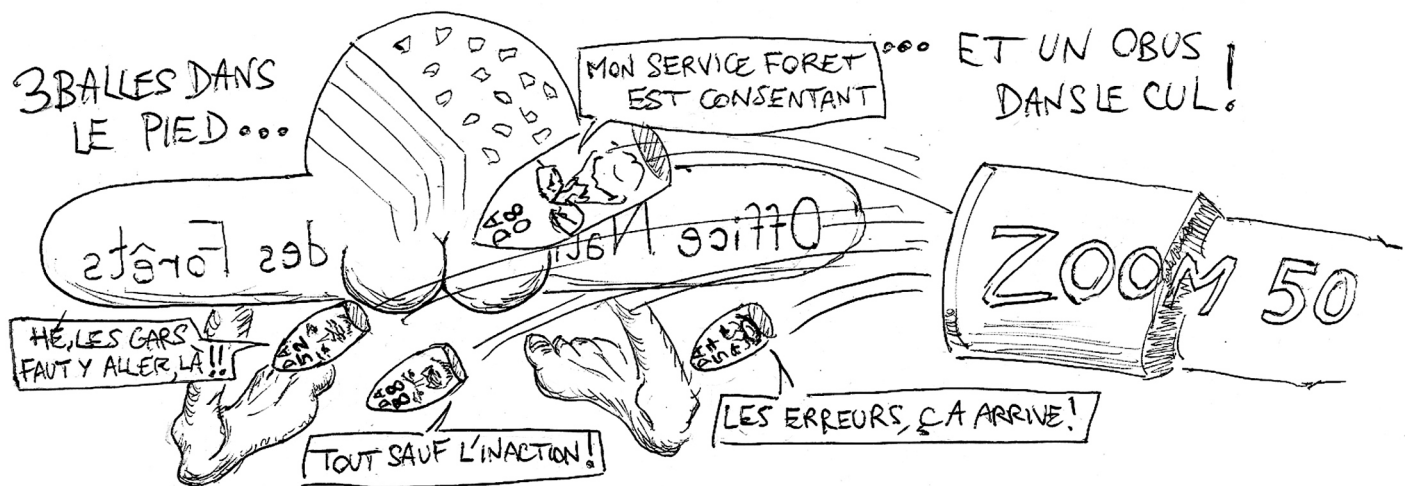
Étrangement, ce rapport ne semble pas avoir été valorisé par l'ONF, aucune décision n'a été prise quant à la modification de nos pratiques sylvicoles. A une époque pourtant, lorsque les données de l'IFN, allaient dans le sens d'une forêt française plus productive (se capitalisant en surface et en volume) grâce à l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère, nos grands penseurs de la sylviculture dynamique n'hésitaient pas à réduire les rotations afin d'accompagner l'accroissement, tout en réduisant les surfaces terrières des parcelles pour prôner la sylviculture d'arbres à celle de peuplement.

Maintenant que la tendance s'inverse, que la forêt française est décapitalisée à grand coup de coupes sanitaires réelles ou préventives (soit le degré zéro de la sylviculture), et que l'accroissement des arbres baisse, nous ne constatons aucune correction de la direction de l'office.

Comme un junkie en manque, la direction de l'ONF fera les poches et les fonds de tiroir de la forêt publique pour avoir sa dose de bois annuelle, tant pis si cela en accélère le processus de dépérissement. Entre la fin du bois et la fin du monde, la direction a fait son choix... Tant pis pour la forêt française et les générations futures.

Notre rédaction s'alarme de la pente glissante (avec ou sans jeux de mots) sur laquelle nous sommes engagés. En premier lieu, nous craignons ce qui s'apparente à un « **auto-sabordage** » : **les multiples dépassements des possibilités d'aujourd'hui risquent d'être les trous de production de demain**. En de nombreux endroits, ce trou est déjà là et explique la chute des récoltes. Cela devient un enjeu de société puisque s'il y a un trou de production de bois, c'est toute la fonction de puits de carbone des forêts qui est remise en cause.

- **Nous risquons notre relation avec les communes forestières en donnant l'image d'un organisme à la neutralité douteuse, capable de couper du bois avec la seule justification « budgétaire » ;**
- **Les volumes de récolte en hausse risque d'entraîner la baisse des prix du bois ;**
- **Notre direction laisse elle-même croire, à la veille de la renégociation du COP, que notre établissement est capable de s'autofinancer, alors même que nous sommes en train de faire de la cavalerie sans aucune garantie de réussite.**



Nous ne pouvons nous intéresser à « la chasse à bois » sans évoquer une partie du contexte. Tout d'abord, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit **de maintenir « le robinet ouvert »**. En effet, alors que la crise sanitaire a engendré des récoltes supplémentaires ces dernières années (on parle d'une demi possibilité jusqu'à une possibilité supplémentaire dans certains massifs) les possibilités de récoltes sont aujourd'hui en baisse, notamment dans les résineux.

Cette attitude est vécue par les forestiers comme une « **fuite en avant** » qui n'augure rien de bon pour l'avenir, alors même que ce dernier est compromis par la crise écologique et climatique. On pourrait croire que cette crise et les incertitudes qui l'accompagne encourageraient à la prudence et à l'humilité, mais c'est sans compter la verve interventionniste de certains cadres de l'établissement. Au mépris des alertes scientifiques et techniques, ces « petits chefs » participent eux-mêmes de cette fuite en avant en poussant à l'action à tout prix, en témoigne le courriel, page suivante, issu de la plume du directeur de l'agence Vosges Ouest.

De : HORNBECK Herve <herve.hornbeck@onf.fr>

Envoyé : mercredi 16 octobre 2024 16:03

Objet : Note renouvellement 2024

Bonjour,

Je vous prie de trouver en PJ la feuille de route pour les deux prochains mois concernant le renouvellement forestier en forêt domaniale. Il s'applique bien évidemment en forêt communale mais nous devons déjà faire la preuve de notre ambition dans les forêts domaniales. Cet enjeu de programmation est majeur, nous ne pouvons laisser la programmation 2024 sans effet immédiat après le travail réalisé par les services fonctionnels de l'agence au service des prescripteurs.

« Mieux vaut essayer que de se résigner à l'inaction », notre action permet :

- De pratiquer l'apprentissage (y compris si l'on échoue) ce qui intègre la notion de risque mais aussi de réussite,
- De contrebalancer l'attentisme et l'immobilisme qui présentent des conséquences négatives comme la passivité et la perte de contrôle. Les équipes sont mobilisées dans l'action pour récolter les produits accidentels, leur engagement doit également se porter sur la constitution de cette forêt mosaïque
- De conduire le changement : agir permet d'influencer le cours des événements, même si l'issue est incertaine. L'action, même imparfaite, ouvre des portes à des solutions, des opportunités.

Je vous remercie de vous associer pleinement à cet effort collectif et de le partager avec vos équipes.

Cordialement

H²

Herve Hornbeck

Directeur d'Agence - Délégué départemental des Vosges

Agence de Vosges Ouest

La Colombière - 17, rue André Vitu - 88000 EPINAL

Tél : 06 16 30 75 33



L'ONF recrute
onf.fr/nous-rejoindre

Quand tu ajoutes un « s »
à H2, ça sent le soufre en
forêt !

Outre l'emploi abusif de concepts opérationnels vides de sens qui nous interroge sur le rapport entre l'auteur et ChatGPT, plusieurs destinataires ont été interloqués à la lecture de ces orientations qui témoignent d'une arrogance technique tout à fait dangereuse à l'égard de l'équilibre des écosystèmes forestiers.

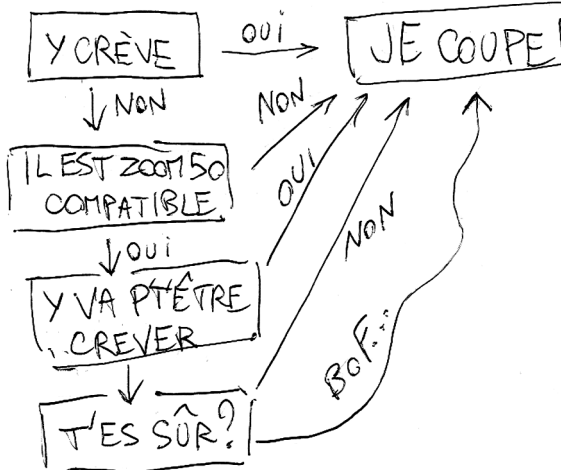
Dans une autre agence, les collègues nous alertent sur la disparition progressive des garde-fou protégeant normalement les milieux forestiers des excès en tous genre. Pour exemple, dans les régénérations, l'acquisition d'un renouvellement semble être secondaire lorsqu'il s'agit de solder le capital restant sur la parcelle, si possible dès l'été 2025 : « Au pire, on plantera plus tard ». Dans d'autres contrées, l'état d'assiette n'est plus une liste d'attente mais un catalogue de coupe à anticiper...

Fin le plan de tir, place au tir anticipé

La chute des garde-fous, engendrant une remise en question de l'orientation de « gestion durable », est incarné par la remise en question généralisée des programmes d'assiettes des coupes. Pire, dans de nombreuses agences, les services bois s'ingèrent directement dans la programmation des martelages et exhortent à anticiper les futurs états d'assiettes en vue de récolter plus de bois en 2025, « Après nous le déluge ».

Comme évoqué plus haut, cette stratégie pose avant tout la question de notre image envers nos partenaires, notamment les communes. L'ONF doit garantir la gestion durable des forêts publiques, et dans le même temps il ne respecte pas l'échéancier des coupes éditées par ses propres services. Cette gestion « à la petite semaine » pourrait bien donner prises à ceux qui veulent la peau de l'établissement. Le cloisonnement des services commerciaux et des services gestionnaires devait pourtant éviter ces écueils...

DES MONTES-AU-LOGIS-GRAMME DE MARTELAGE



La chasses aux coupes : des services bois en premières gâchettes

Si dans de rares cas le service forêt prend lui-même à son compte l'organisation des battues en vue de programmer les coupes supplémentaires, c'est plus généralement des services bois qui organisent eux même cette base besogne. Cet état de fait, rapporté par de nombreux contacts sur le terrain, pose de nombreuses questions.

La principale d'entre elles est l'ingérence des services bois dans la mission de gestion (durable ?!) des forêts, dévolue en théorie aux services éponymes. L'organisation des agences ONF en service distincts et manquant parfois de coordinations est dénoncée depuis longtemps par notre syndicat et par les personnels. Pour autant, il a en théorie le mérite de participer à l'indépendance des orientations de gestion par rapport aux volets « commerciaux » des enjeux de récolte de bois et d'approvisionnement de la filière. A l'aube de la renégociation du COP, nous ne pouvons que nous interroger sur la pertinence de remettre ainsi en cause cette « séparation des pouvoir » dans l'organisation des agences.

En de nombreuses situations, des services bois semblent avoir « carte blanche » pour faire la chasse aux coupes, demander des anticipations, exiger des justifications, s'inviter en martelage, etc. Si c'est généralement les services forêts qui sont « court-circuités », les UTs ne sont pas en reste avec des modifications arbitraires de leurs directives et clauses diverses, notamment concernant le cadre de la mobilisation. Pour exemple, dans la montagne vosgienne, c'est le chef de service bois lui-même qui appelle à marteler plus (pour protéger mieux ?) dans le courriel ci-dessous, lunaire au demeurant :

De : ROSSELER Didier <didier.rosseler@onf.fr>

Envoyé : mercredi 23 avril 2025 10:13

À : 8670-Agence-Vosges-Montagne <8670-agence-vosges-montagne@listes.onf.fr>

Objet : CODIR du 22/04 - BOIS

Compte tenu de l'ODJ dense : impact sur le temps dédié aux sujets BOIS

- J'ai eu droit à 2 ou 3 questions dans le tour de table (rien de bien méchant)
 - La transmission des compte rendu de vente
 - L'animation du réseau de CB, souhait de le maintenir.
 - Le forcing sur le regroupement de FB pour la vente de BSP, qui était assez mal perçu.
 - Modification des prix de retrait non communiquée aux UT
- Les RUT ne comprennent pas qu'ils n'aient pas été associés au groupe de déploiement de SICABOIS du 04/04. (le motif était la contrainte en nombre de participants)
- Estelle a annoncé la création du poste de tcb.
- Olivier a refait un point SICABOIS en insistant sur la professionnalisation du volet commercial. (+ définition du chantier, cf fiche d'hier)
 - L'objectif pour le nouveau TCB serait dimensionner autour de 50 000 m3 (à affiner)
- Rodolphe leur a demandé de trouver 350 ha à marteler en plus. (surtout RAON, GERARDMER et ST DIE-SENONES). Echanges musclés à ce sujet.
- Gros retard dans le martelage sur Meurthe Galilée. (gisement potentiel de bois pour nous)
- L'injonction que nous avons de trouver 20 000 m3 pour les RX de juin (nous en avons 13 000 m3 à l'heure actuelle...) a été revue. On pourra compenser avec Sept. Par ailleurs nous avons un report accordé à la semaine prochaine pour l'envoi du catalogue, au cas où.
 - Pour l'avenir :
 - Il n'a jamais été dit qu'il faut faire 100 % de BF en FD . c'est pourtant le cas par endroit.
 - Une déconsolidation des objectifs plus fine par UT est nécessaire
 - Retravailler sur une avance dans les états d'assiette (avance qui existait il y a quelques années, mais supprimée/résorbée depuis l'accélération des dépérissements). Travailler à flux tendu ce n'est pas efficient.

@+

Didier Rosseler

Responsable du Service BOIS
Agence Territoriale VOSGES MONTAGNE
28 rue de la Bolle- 88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tél : 06 16 30 70 36
www.onf.fr



Outre le questionnement technique et scientifique de la méthode, ce cadre à peine nommé jette sans vergogne en pâture plusieurs collectifs de travail, pour la seule raison que ces derniers ont respectés le cadre de leur mission de conservations des écosystèmes forestiers dont ils ont la charge. **Ces derniers sont d'ailleurs qualifiés de « Gisement de bois », ces mots montrant aux yeux de toutes et tous la dérive extractiviste et la logique « minière » qui animent désormais certains cadres.**

Cette situation est vécue comme un grave mépris par de nombreux personnels des services concernés. Elle ouvre une boîte de pandore plus vaste : les risques, qui font peser une grave menace sur la santé des uns et des autres.

Un peu trop précoc

Le nouveau chef du service bois de l'agence Vosges-Montagne a transmis le soir même d'un CODIR un mail d'ambiance sans filtre à toute l'agence.

On a pu y apprendre notamment où se trouvent les gisements de bois de l'agence à exploiter dans l'urgence. Nul doute que la directrice d'agence saura refréner cette incapacité à retenir la communication trop précoc de son nouveau collaborateur.

Ce n'est pas grave, cela arrive souvent la première fois !

Notre rédaction se questionne sur le fil des injonctions qui semblent partir du pôle bois de la direction générale et redescendre en évitant soigneusement le pôle forêt national et la plupart des services forêts dans les agences. Doit-on y voir une frilosité de la part des commanditaires par rapports aux réserves techniques que pourraient exprimer les services gestionnaires ? doit-on craindre une évolution dangereuse de l'organisation opérationnelle dans les agences ?

Si les dégâts potentiels sur les écosystèmes humains et forestiers sont notre priorité, nous restons aussi attentifs aux dégâts comptables que peuvent provoquer certains services bois lorsqu'ils ne respectent pas les cadrages de terrains qui leurs sont imposés.

Pour exemple, lors de l'année 2024 très pluvieuse, un collègue de terrain demande au service bois de ne pas démarrer l'exploitation d'une parcelle qui ne pourra pas être débordée dans ces conditions. Quelle n'est pas sa surprise lorsque quelque temps plus tard des bûcherons l'appellent alors même qu'ils ont commencé à abattre cette coupe. Le service bois s'en défend, invoquant ses « prérogatives » et ses « objectifs » à tenir, au mépris de l'avis de l'agent de terrain.

Résultat : Plus d'un an plus tard, les 100m³ de bois d'œuvre de chêne issus d'une coupe secondaire, sont toujours sur la coupe... Sans parler de la perte de plusieurs dizaines de milliers d'euros, c'est tous les efforts des forestiers qui se sont succédé autour de ces arbres multi-centenaires qui sont méprisés. Évidemment, la direction de l'agence a défendu son service : « les erreurs, ça arrive »... Les mêmes directions sont pourtant plus sévères quand il s'agit de pointer les manquements du petit personnel...

« À la recherche du bois caché » pourrait-être la nouvelle série à succès de l'ONF Grand Est. Elle pourrait être l'adaptation euphémisante d'un long roman : « Qui cache du bois ? ».

Pour beaucoup d'équipes, la visite d'inspection de la DT, conduite par le pseudo inspecteur en chef Rodolphe Pierrat, semble être devenu un épisode ordinaire. « Où cachez-vous le bois ? » lit-on entre les lignes de ce qui tend vite à être vécu comme une tournée d'inquisition par les collègues concernés. Remise en question des chiffres, des justifications, recherches de Gros bois ou de volumes cachés, de massifs insuffisamment éclaircis, coup de pression sur des services forêts ou des directeurs d'agences trop complaisant à l'égard des réalités de terrains... tout est bon pour prétexter une petite « visite de courtoisie ».

Une partie du terrain perçoit là une « chasse aux sorcières » dans le prolongement de la chasse aux gros bois de sapins vosgiens lancés au début des années 2020 après le fameux « séminaire de Saint Quirin ». Les visites et les inspections ciblées chez des militants identifiés, pourtant choisis « au hasard », ne font qu'étayer les doutes des plus suspicieux.

Problème majeur : dans l'écrasante majorité des cas, les visites valident les justifications de terrain, les contrôles issus du manque de confiance, les inventaires LIDAR, ne font qu'appuyer les personnels, et le « continent caché » n'a jamais été découvert.

Réponse : un contrôle systématique est envisagé dans certaines agences, avec l'intervention directe et personnelle de la direction territoriale. Cette stratégie s'apparente à un déterrage systématique de bois fantasmés et de renards supposés réfractaires qui risque d'engendrer des conséquences graves pour les personnels vivant cela comme un « flicage » et un éternel manque de confiance et de reconnaissance qui ressemble de plus à plus à du mépris.

Dents longues

Rodolphe, il n'est pas inspecteur, mais il aspire !



Des fonds d'terriers aux fonds d'tiroir

Les nombreuses tournées d'inquisitions et visites impromptues sur le terrain entendraient donc découvrir ce « continent caché » que seraient les milliers de m³ de « gisement » de bois qui dorment encore. En réalité, c'est des miettes qui sont mises à jour dans ces opérations qualifiées par certains de « raclage de fonds de tiroirs » ou par d'autres de « fuite en avant » ou encore de « cavalerie ».

On demande à un collègue pourquoi il manque 5m³ ici, 10m³ là, alors même que des « sous-cotes » de plusieurs centaines de m³ reviennent systématiquement des « cube-usines ». Deux types de peuplements sont les cibles de ces tentatives de la dernière chance : les « régés » et les « jeunes peuplements ». Selon les contextes, les uns et/ou les autres sont évoqués pour aller chercher du bois coûte que coûte, quand bien même cela menacerait la durabilité de la gestion (ambiance forestière et/ou renouvellement non acquis, etc).

Et le LIDAR, dont la direction croyait qu'il l'aiderait à mettre la main sur toutes les cachettes des « gaulois réfractaires », qui continu de dresser un constat alarmant sur l'état du capital sur pied de la plupart de nos forêts, sans parler de leur état sanitaire...

Des chênes moines qui ravalent et qui cachent la repousse des bois

Notre rédaction a l'esprit malicieux et s'est rapidement demandé si certaines directions locales et/ou régionales entendaient dévoyer les coupes dites « sanitaires » pour récolter plus de bois, y compris du bois « vert ».

Nous sommes rassurés de constater que ce genre de pratique ne fait pas système au sein de notre direction territoriale. Cependant, nous fulminons aux vues de certains projets et de certaines « rumeurs » qui circulent : une agence entreprendrait de récolter dès maintenant l'ensemble des épicéas encore « verts » dans des coupes « sanitaires » sous prétexte qu'ils vont « tous crever » ! Aussi, il y aurait des coupes de chênes de plusieurs milliers de m³ qui contiendraient en partie des chênes qui ne ravaleraient pas tant que cela. Si ces informations sont confirmées et/ou que ces projets voient le jour, alors notre établissement entrerait dans une nouvelle ère qui en finirait avec la notion même de « durabilité » de notre gestion forestière.

Des unités territoriales se sont même vues attribuer des objectifs de volumes à marteler en sanitaire... à l'avance ! Ces mêmes équipes seront ensuite mises en comparaison avec le reste de leur agence afin d'encourager à atteindre un objectif de 10 000 m³ récolté dans ce cadre... Dans ce cas, l'équipe et son responsable d'UT ont réussi à résister, mais jusqu'à quand ?

Veste de camouflage et gilet pare-balle

Notre travail d'enquête a révélé que l'ensemble des collègues n'étaient pas tous dans la même situation face à ces pressions. Une échelle d'opportunité de résistance et de « tampons » potentiels est largement identifiée, allant de certains directeurs d'agences jusqu'à une grande partie des chefs d'UTs, en passant par différents chefs de service.

En effet, lorsque que des Directeurs d'agence restent basés sur des considérations techniques objectives et sur des retours de terrain réalistes, l'ensemble de l'agence semble passer ce cap sans désordre majeur. Par contre, lorsque ces derniers n'ont d'oreilles sensibles qu'aux ordres du pôle MCBS, et qu'ils ne sont pas contrés par des services responsables, alors c'est les RUTs qui forment le dernier rempart et subissent beaucoup de pression. Alors, l'importance d'un collectif soudé autour de ces derniers est fondamentale pour maintenir la résistance dans le temps.

Dans le cas contraire, lorsque les chefs d'UT perdent pied et que les collectifs de travail sont déstructurés, les personnels de terrain se retrouvent isolés et se sentent désarmés pour résister. A tous les niveaux et particulièrement à ce dernier stade, il existe l'arme de l'argumentaire technique, qui reste imparable. La direction aimerait bien y opposer ses propres arguments, mais « par bonheur ils n'en avaient pas z ».

L'argumentaire technique : le fusil à lunette

Les diverses « chasses aux sorcières » et tentatives d'inquisitions se heurtent encore à une limite : la justification technique. Si l'on peut regretter qu'aucune justification n'est jamais demandée pour agir à outrances, pour couper plus, pour anticiper...

On est forcés de constater que lorsque que les justifications sont basées techniquement pour refuser de tels excès, la pression se réduit.



Déploiement de la fiche de chantier
L'ensemble des UT, ainsi que les services bois ont été formés à la fiche de chantier, mais rien pour les services forêts !
A croire que la DT a jugé que les membres des services forêts ne sont pas concernés par la sécurité... Un peu comme pour donner leurs avis sur les modifications à la hausse des états d'assiettes !



Là encore, on peut déplorer le manque de confiance allant jusqu'à la demande de « sur justification » dès qu'il s'agit d'ajourner, de reporter, de couper moins... Pour autant, la direction n'a généralement rien à opposer à un argumentaire technique et sourcé. Dans ce domaine, notre syndicat déploie depuis plusieurs années une formation « *sylvoécologie et changements globaux* » pour donner des outils et des éléments aux collègues. Aussi, notre journal et ses publications antérieures regorgent d'informations et d'études pour argumenter des orientations de gestions plus prudentes et « conservatrices ».

Nous avons souhaité malgré tout vous rappeler quelques éléments.

Les justifications technico-scientifiques pour couper davantage ne manquent pas. Un esprit taquin remarquerait assez facilement que les publications appelant à la modération ne sont pas diffusées avec le même empressement en interne à l'ONF.

C'est que les affirmations les plus répandues ont souvent l'apparence du « bon sens » :

- Les arbres mangent dans la même gamelle, face aux sécheresses il faut qu'ils soient moins serrés
- Les vieux arbres sont moins résistants au dépérissement
- En plus ils ont un génotype ancien adapté aux « neiges d'antan »
- Devant l'élévation des températures, pour assurer la production de demain il faut renouveler pour planter dès aujourd'hui des essences « du sud »...

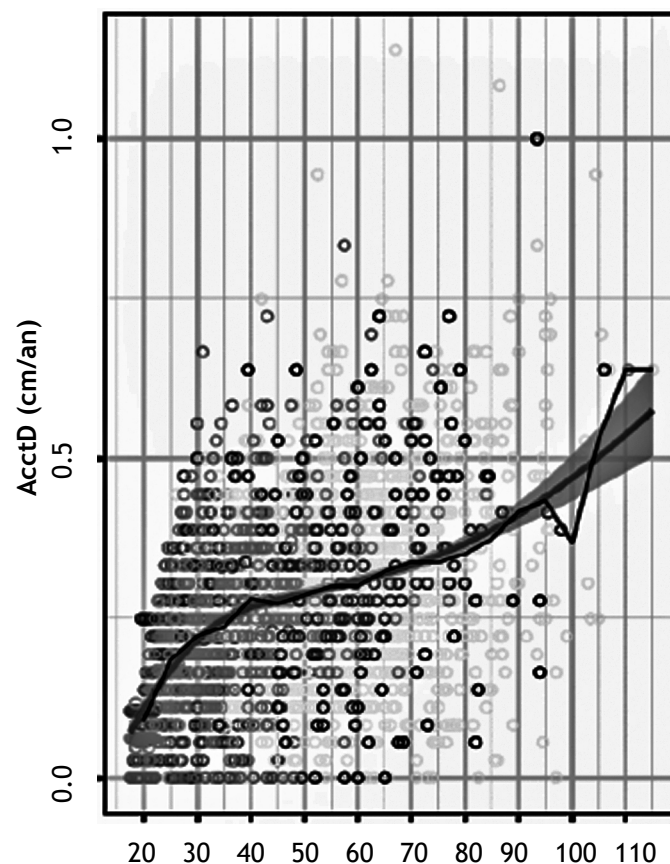
C'est précisément cette évidence apparente qui doit nous alerter. D'une part la science a pour mission d'explorer la complexité, et d'autre part nous parlons ici de la « matière » la plus complexe qui soit : des écosystèmes complexes et riches d'interactions, qui interfèrent avec le climat, et même rétro-agissent sur lui via le cycle du carbone, celui de l'eau et l'abondance de leur biodiversité.

Point 1 : nous y avons déjà consacré plusieurs articles. Mais en interne vous entendrez le plus souvent les thèses défendues notamment par N. Breda, en faveur d'une sylviculture dynamique. Plus exactement d'un indice foliaire peu élevé face aux sécheresses, sans que l'on puisse traduire cela en surface terrière ni nombres de tiges à l'hectare.

À l'inverse, nous constatons sur des dizaines de milliers d'arbres remesurés sur placettes permanentes que les peuplements les plus capitalisés tendent à mieux se comporter depuis 15-20 ans en termes d'accroissement global, avec quelques indices d'une bonne corrélation avec l'état physiologique des arbres (notations DEPERISS et ARCHI). Peut-être faut-il être dynamique dans les jeunes stades, mais ensuite plus probablement rechercher une fermeture complète grâce au capital sur pied et/ou à l'étagement.

Point 2 : qu'est-ce qu'un « vieil arbre » en forêt ? Un chêne de 200 ans, un hêtre ou un sapin de 120 ans ? Certainement pas ! Un très gros arbre ?...

Pas davantage : il suffit d'observer ces accroissements diamétriques sur placettes permanentes pour comprendre que les individus mettent un laps de temps très variable pour atteindre le même diamètre (accroissements en cm/an en fonction du diamètre des arbres).



En revanche on peut tenter de se faire l'œil à l'âge physiologique d'un arbre, notion développée dans la notation ARCHI, et qui semble très décorrélée de l'âge et même du diamètre, mais plutôt bien de l'accroissement de l'arbre.

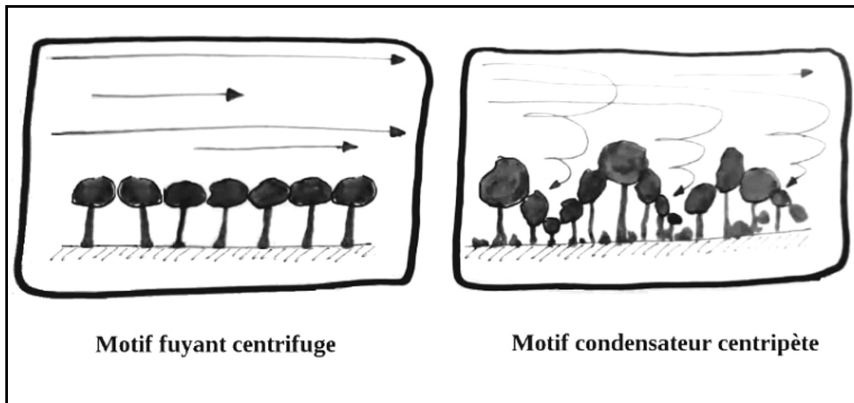
Point 3 : c'est la thèse notamment défendue par A. Kremer, relayée en interne pour relativiser la faculté d'adaptation génétique des essences en place. On oublie au passage de dire que Kremer insiste surtout sur les atouts de la régénération naturelle, largement préférable selon lui à la plantation pour la résilience des forêts.

Mais les spécialistes de l'épigénétique des arbres, science encore toute jeune, tendent à démontrer que les adaptations annuelles et même mensuelles des arbres sur chacun de leurs bourgeons sont d'autant plus nombreuses que l'arbre se développe. Les épimutations sont même encore plus nombreuses et efficaces au sein des racines, aux premières loges pour faire face aux sécheresses...

Point 4 : Ah ! Anticiper les changements, le fameux refrain... On oublie au passage que si l'on coupe trop maintenant, la filière va se serrer la ceinture « quelques années » avant de pouvoir valoriser les calocèdres, sapins de Bornmüller et autres chênes de Hongrie...

Mais alors, comment imaginer « remettre en production » un système fragilisé sans veiller soigneusement au moteur de cette production, à savoir la biodiversité fonctionnelle au sein de l'écosystème ? Tout juste peut-on tenter d'introduire très prudemment de la diversité non présente, voire des essences plus typiques du sud de la France.

Mais jamais au détriment du couvert, qui assure le microclimat, du carbone, dont les cruciales réserves dans le sol sont perdues dès qu'une coupe est trop forte, ni de l'étagement qui remet en circulation l'humidité atmosphérique selon le schéma suivant.



Ce schéma met en lumière une notion essentielle, dont plus personne ne semble plus vouloir parler à l'ONF : l'atténuation des changements climatiques par la forêt !

A l'inverse, introduire des essences du sud, souvent à couvert léger (en tous cas toujours moins ombrageantes que du hêtre !), finit pas accélérer l'installation d'un climat plus chaud et sec. En prétendant adapter les forêts au changement climatique, on risque tout bonnement de les aggraver !

L'atténuation serait une lutte active des forestiers contre la catastrophe écologique. L'adaptation est soit une lutte passive, soit un accompagnement voire un aggravement de cette catastrophe !

Comment en est-on arrivé là dans la gestion du seul écosystème terrestre dont le bilan carbone est positif ? Précisément en constatant que ce puits de carbone s'affaiblissait depuis 2 décennies, voire s'inversait ?

Mais quel en est la principale raison ? : Les coupes trop fortes et les prélèvements sanitaires... CQFD !

Un travail de professionnel !

Alors que le temps semble figé au niveau de l'agence du Haut-Rhin (l'absence prolongée de la DA y étant sûrement pour quelque chose), les démissions, mutations et arrêts maladie continuent à se succéder, prouvant jusqu'au bout que la réorganisation en cours a créé un climat délétère et nocif pour son personnel.

En attendant, le combat continue pour préserver les postes de terrain. Ainsi, vous trouverez ci-dessous un lien permettant de consulter un article de presse sur l'action des élus de la Haute Vallée de la Doller pour conserver le poste d'Oberbruck. Il faut croire que l'action de communication de la DA menée auprès de ces élus a eu un effet plus que positif pour renforcer leur résistance.

Merci à elle ! Le SNUPFEN n'aurait sûrement pas fait mieux. C'est à cela que l'on reconnaît un travail de professionnel.

Intérim
Cédric a du boulot, il Ficht le camp !

L'ALSACE
Jeudi 27 février 2025

Thur et Doller

Vallée de la Doller

Les maires serrent les rangs pour conserver leur agent ONF



BATI-CHAUD
CHAUFFAGE toutes énergies
À votre service depuis 1957

Votre spécialiste de la rénovation de salle de bains

71 rue de Battenheim 68170 RIXHEIM
03 89 61 95 44 info@bati-chaud.fr

44052002



Qu'est-ce que ça fait ?

Vous devez nous appeler

PARADE TRAGIQUE SUR LES CRETES



Lâché de Tétrás

On peut tromper mille fois mille tétras... non ...on peut tromper une fois mille tétras, mais on ne peut pas tromper mille fois mille tétras... non... on peut tromper une fois mille tétras mais on peut pas tromper mille fois un tétras... non...

SNUPFEN : COTISATIONS 2025

Catégorie	Cotisation	Catégorie	Cotisation
Adj Adm	132 euros	Att Princ	300 euros
CDF, Adjoints Adm P2	144 euros	IDAE, IGRF	348 euros
Adj Adm P1	156 euros	ICGREF, IGGREF	420 euros
TF	168 euros	Cont. droit public - type 1	132 euros
SACN	180 euros	Cont. droit public - type 2 et 3	180 euros
TPF, SACS	192 euros	Cont. droit public - type 4 et +	276 euros
SACE	204 euros	Salarié (OF - Adm C droit privé)	132 euros
CTF	228 euros	Salarié (TAM - SA/AP droit privé)	168 euros
Att Adm	264 euros	Salarié Cadre droit privé	276 euros
CATE, IAE	276 euros		

Stagiaire 1er poste : 50% de la cotisation du grade

Retraités, veuves, veufs : 50 %

Temps partiel : cotisation du grade x % du temps travaillé - Salariés de droit privé : 0,75 % du salaire net
Rappel : 66 % des cotisations sont déductibles des impôts.

Trésorier régional : Christine ANTOINE, 16 rue Thierry de BAR - 54 770 LAITRE SOUS AMANCE

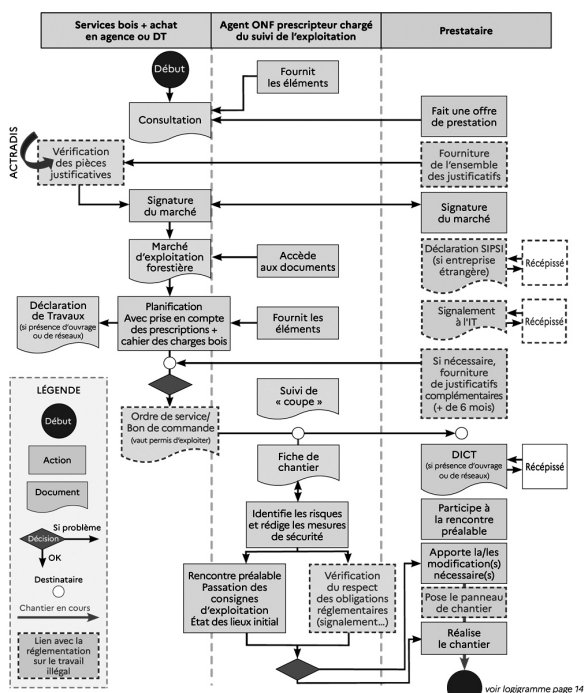
La fiche chantier partie 1- LA THEORIE

Ça y est, vous ne pouvez plus dire que vous ne saviez pas ! L'ensemble du personnel de terrain de l'ONF a été formé à l'instruction INS-24-T-114 sur les règles de sécurité des chantiers d'exploitation forestière.

Cette fameuse instruction, applicable depuis le 1er janvier 2025 a bénéficié d'un mémo « condensé » de 46 pages en version informatique. Par mesure d'économie d'écologie, la DG n'a pour l'instant pas daigné investir dans un document de terrain utilisable par les futurs justiciables.

Nul doute qu'après cette formation, chacun d'entre nous maîtrise le processus sécurité du chantier bois façonné de A à Z avec ses deux logigrammes simplifiés pour le lancement et le suivi d'un chantier « Bois façonnés » !

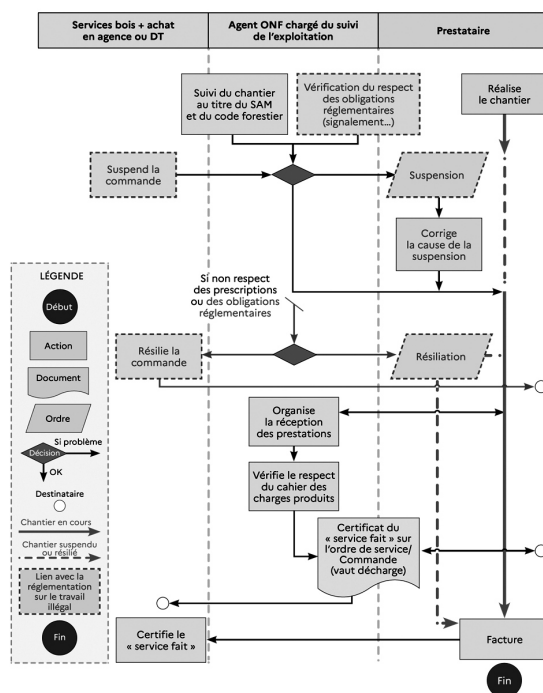
LANCEMENT D'UN CHANTIER « BOIS FAÇONNÉS » EN FD



2-1 Chantiers d'exploitation en bois façonnés en forêt domaniale

9

SUIVI D'UN CHANTIER « BOIS FAÇONNÉS » EN FD



14

2-1 Chantiers d'exploitation en bois façonnés en forêt domaniale

Pour celles et ceux qui n'ont pas la chance de suivre des chantiers d'exploitation et qui pourraient confondre, ces logigrammes ne sont pas les schémas des circuits électriques de la centrale nucléaire de Cattenom mais bien des documents devant faciliter la compréhension du suivi de nos chantiers... une belle usine à gaz !

On pourrait en sourire si les agents de terrain ne risquaient pas la prison avec sursis en ne les respectant pas !

Mais bon, tout va bien ! On est tous et toutes formés, voire pour certains surformés, puisque des agences chanceuses ont pu bénéficier d'un retraité de marque : M. Pascal GRILLON ancien chef du service bois des agences de Meuse faisait sa dernière tournée d'adieu et a pu distiller ses meilleurs conseils (à titre gracieux ?) :

- « Ça va encore chez vous, parce qu'en Moselle... »
- « La DG n'a pas prévu de fournir des panneaux pour sécuriser les piles de bois, alors mettez de la peinture. »
- « Comment ça, cela fait des années que vous faites travailler des bûcherons seuls sur des coupes de chablis alors que c'est interdit ?! »...
- « Dès qu'il y a un problème, chargez votre RUT et le service bois, ils sont là pour ça ! »
- « Je ne peux pas vous répondre, j'ai pris note, je vais poser la question...les questions...à la DG »



Après cette formation théorique, devrait suivre une formation pratique sur le terrain. Au BQF on se pose la question de quel intervenant ils vont pouvoir sortir du formol pour porter la bonne parole. En effet, l'ONF a mis à la retraite de nombreux chefs de service ou directeurs qui peinent à boucler leurs fins de mois avec leurs faibles pensions.

Qui sait ? Aurons-nous la chance de revoir Jean-Pierre RENAUD nous parler des chantiers d'exploitations qu'il a connus du temps de la France-Afrique, ou bien encore Pascal MERIC prodiguant ses fameux conseils cigare au bec...

Ou encore mieux, André HOPFNER pour qu'il puisse encore digresser sur l'ensemble de son œuvre...

En tout cas, si l'on devait résumer cette formation en une phrase :

Rien n'est impossible pour celui qui n'a pas à le faire !



Sacré « Yuberte »

Retour vers le futur, ou un jour sans fin. Après le retour d'Hubert Loye en Meuse, le reste du département redoute celui de ce bon vieux Dédé !



« Alors Dédé, tu en penses quoi de ces gros bois ? On les coupe ou on les met en BIO ? »

« Oh, tu sais mon petit Hub de mon temps les forêts c'était comme les oies, j'aimais les plumer complètement ! Alors, pas de sentiment, tant qu'il y aura encore des arbres en forêt on n'aura jamais fini d'être emmerdé ! »

Déploiement de la fiche de chantier

Lors du déploiement de la fiche de chantier, certaines agences ont pu bénéficier du formateur retraité et bénévole rémunéré M. GRILLON (ancien chef des services bois de la Meuse). Sa présence a été justifiée par la nécessité d'épauler les nouveaux chefs de service bois manquant d'expérience.

Du coup, le personnel de l'agence de Sarrebourg se demande pourquoi M. Grillon est venu chez eux... Cela explique peut-être l'absence du chef du service bois.

La différence entre entendre et écouter

La différence entre entendre et écouter est énorme. Les personnes qui entendent mais n'écourent pas, vous connaissez ?

Nous vous parlons dans cet article de ces chefs qui font semblant de vous entendre, prennent des notes, mais qui ne vous écoutent pas. En fait, ce sont des personnes qui ne prennent en compte que leur propre point de vue. Et ne manifestent aucun intérêt dans la compréhension de l'autre.

Bien sûr, tout le monde n'a pas la même faculté d'écoute, mais lorsque l'on est manager, cela devrait être un critère primordial d'embauche ou de promotion, **car toute bonne relation est basée sur cette fameuse écoute.**

Or, à l'ONF, ce manque d'écoute semble être devenu un trait de caractère commun à de nombreux managers. Nous pensons même au BQF que ce défaut, inné pour certains d'entre eux, est recherché lors des embauches et promotions et même développé lors des formations d'encadrement par la DG.

Depuis le changement de directeur à l'ONF, un retour du « dialogue » a été constaté entre la direction et les représentants du personnel. Avant, la direction prenait des décisions sans même perdre du temps à entendre son personnel, tout en se moquant ouvertement des instances représentatives du personnel.

Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice générale, un semblant d'écoute a été mis en place à tous les échelons managériaux. Cela permet d'afficher un « dialogue » auprès de nos tutelles et d'endormir le personnel, car dans les faits la direction entend plus qu'elle n'écoute.

Les conséquences de ce manque d'écoute.

Sur le plan relationnel, les conséquences peuvent être aussi dommageables que problématiques.

Dans le monde professionnel, une bonne communication est essentielle pour atteindre les objectifs et créer un climat dans lequel l'humain se sent satisfait, facilitant ainsi les conditions pour donner le meilleur de soi-même.

Certains managers n'écourent que ce qu'ils veulent entendre. Du coup, tout ce qui ne va pas être en accord avec leurs croyances ne sera pas considéré.

L'extrême, c'est la personnalité narcissique (Donald TRUMP semble en être l'exemple le plus criant) : elle détient l'unique vérité et vous n'avez pas votre mot à dire.

Si vous prenez du recul, vous constaterez que la DT Grand-Est en est particulièrement bien dotée à tous les échelons de management.

Alors, que faire si vous êtes confrontés à ce genre de manager ?

La solution ultime (si l'on exclut la violence...) recommandée par certains, serait de fuir ce manager narcissique, car aucun échange constructif ne sera possible (bien au contraire).

Beaucoup de collègues le comprennent et vont se résoudre à demander leurs mutations ou démissionner, pour celles et ceux qui ne le peuvent pas, l'arrêt maladie devient une technique d'évitement salutaire.

Ainsi, lorsque vous voulez savoir si un manager a une bonne écoute, il suffit de compter le nombre de collègues ayant fui son management dans les mois suivant son arrivée (l'agence du Haut-Rhin est un exemple dans ce domaine).

Nous, au SNUPFEN on préfère que ce soit le manager qui change. Pour cela, seul un rapport de force collectif permet d'y arriver. Alors, dans ce cas, faites front et soyez solidaires, car un message porté par plusieurs voix a plus de chance d'être entendu, surtout lorsqu'il est porté avec conviction.

Bulletin d'adhésion au SNUPFEN

NOM _____ PRENOM _____
Grade _____ Date de naissance _____ Groupe et échelon _____
Adresse _____
Le _____ Signature : _____

Ce bulletin est à envoyer à

Trésorier régional : Christine ANTOINE, 16 rue Thierry de BAR - 54 770 LAITRE SOUS AMANCE

ATTENTION : L'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de P.A.C auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

La fiche chantier partie 2

APRES LA THEORIE, LE COMME D'HAB... ?

Dans le premier article abordant la fiche chantier et son mémorable mémo de 46 pages (j'aime bien le répéter...), nous critiquions la partie théorique de cette fiche.

Durant les formations, de nombreux collègues ont fait remarquer qu'elle était chronophage, inapplicable et hyper-responsabilisante pour les agents de terrain, et bien qu'elle redonne un cadre aux exploitations, elle crée un stress nocif et culpabilisant face à l'impossibilité de l'appliquer en bon et due forme.

Lors des formations, le personnel a comme d'habitude été entendu mais pas écouté, et les infos vont remonter pour avoir des réponses... ou pas. Ce qui est plus souvent le cas à l'ONF.

En attendant ce retour de l'encadrement, il a été dit de continuer à travailler avec des fiches de chantier obsolètes, des ETFs n'ayant pas les moyens des ambitions de la DG (humains comme matériel), du personnel de l'ONF n'ayant pas les moyens des ambitions de la DG (humains comme matériel), et ceci sans parler des responsabilités renforcées du Maire en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la régie et pour lesquelles, à ce jour, aucune information ne leur a été apportée.

En gros, en attendant, on continue avec les mêmes moyens qu'avant, même si cela va à l'encontre de nombreux points de l'instruction qui, rappelons-le, est applicable depuis le 1 janvier 2025.

Nous pouvons donc nous poser la question de ce qui arriverait si un accident se produisait sur un chantier de régie durant cette période, alors que l'ONF ne donne pas les outils nécessaires à la bonne application de l'instruction et n'a pas encore déployé la phase terrain de la formation.

Qui serait responsable, l'agent contraint par les moyens fournis par son employeur ou l'employeur lui-même ?

La question a le mérite d'être posée, il n'y a plus qu'à espérer que la réponse n'arrive pas à travers un accident. Car, dans ce cas, et à juste titre, il n'est pas dit que ce ne soit que le lampiste qui paye les pots cassés. Comme le disait Valoche en préambule à la formation :

« La priorité de l'ONF, c'est la sécurité sur les chantiers forestiers, mais cela ne doit pas modifier l'atteinte de nos objectifs. »*

**Désolé si les propos diffèrent légèrement du texte d'origine... Mais pour l'instant, nous n'avons pas pu bénéficier du POWERPOINT de la formation, alors on fait comme on peut !*



La DT GRAND-EST n'a pas la fibre de la communication !

Un nouveau raté de communication a été encore constaté en DT GRAND-EST au sujet de l'arrêt programmé de l'ADSL. Ce réseau devant être définitivement remplacé par le réseau fibre à la fin de l'année 2026. La DT GRAND-EST a élaboré le 25/11/2024 une directive d'application devant organiser la transition.

Vous retrouverez ci-dessous le cadre stratégique territorial défini dans cette instruction :

Le cadre stratégique territorial pour les liaisons informatiques à usage individuel est le suivant :

➤ **Nouvel arrivant**

- Pas de fourniture de connexion ONF⁵
- L'agent utilise son abonnement mobile professionnel pour ses usages professionnels en partage de connexion
- L'agent peut utiliser son abonnement haut-débit personnel (usage du VPN installé sur le PC portable).

➤ **Personne en poste, disposant actuellement d'une box ONF⁶ :**

- Abandon au plus tard fin 2026 de l'ADSL et de la box ONF
- Pas de remplacement de l'ADSL par la fibre avec abonnement ONF
- L'agent utilise son abonnement mobile professionnel via le partage de connexion
- L'agent est autorisé à utiliser son abonnement haut-débit personnel (usage du VPN installé sur le PC portable).

Dans le cas particulier des maisons forestières (ou autre logement) non raccordées et sans couverture GSM, l'agent se rend sur le site ONF le plus proche (dont sites agence ou UT/UP...) Le cas échéant, si une contrainte (technique ou autre ex. configuration géographique) s'impose, la solution technique est à définir par le SSR, en gestion avec le SG et avec validation DA (cf. budget de l'agence).

L'ARCEP⁷ n'autorise pas l'installation de plusieurs fibres optiques dans une maison individuelle. Donc, si l'agent dispose d'une fibre à titre personnel, il ne peut y avoir d'installation d'une autre fibre pour l'ONF. Inversement si l'ONF fait installer une connexion fibre, l'agent ne pourra pas faire installer une fibre à titre personnel.

Et puis, depuis rien, aucune communication de la DT ou des agences, sauf le jour où votre box tombe en rade, ou, comme c'est le cas dans certaines agences, vous découvrez du jour au lendemain que les boxes sont retirées sans que vous en soyez préalablement prévenu et sans forcément avoir défini pour chacun une solution de remplacement efficace. Cela a été le cas notamment dans l'agence Vosges-Ouest...

Une CLC avait bien eu lieu en décembre 2024, cela aurait été un sujet de discussion intéressant avec les organisations syndicales, mais il faut croire que c'était un effort de communication trop important pour le DA. Nous ne pouvons que regretter encore une fois ce manque de communication de nos directeurs, qui peut placer certains de leurs subalternes dans des situations de travail inefficaces.

Tant pis pour eux, sans connexion, ZOOM 50, PRODBOIS, TECK et toutes leurs applications gourmandes en bandes passantes attendront.

Le SNUPFEN Solidaires tient à rappeler au personnel que c'est bien à l'employeur de fournir les outils permettant à ces derniers de travailler dans de bonnes conditions et non l'inverse. Vous pouvez donc refuser de mettre votre connexion à disposition de l'ONF. Cela ne pourra pas vous être reproché.

Il est bien entendu que, pour nous, la solution d'aller trouver du réseau sur le site le plus proche nous paraît trop contraignante et anachronique au moment où nous avons besoin de façon quasi journalière d'une connexion internet performante.

Des solutions techniques existent, la 4G avec le partage de données ou la solution satellitaire, qui permettent aux personnels de continuer à travailler de façon autonome et donc plus optimale. Mais force est de constater que l'office va vous proposer la solution la moins coûteuse (votre connexion) en défaveur de vos conditions de travail. Si cela s'avère être le cas, n'hésitez pas à vous faire épauler par vos représentants syndicaux qui pourront faire valoir vos droits.

La fiche de chantier partie 3

BIENVENUE EN ABSURDIESTAN !

Dans le précédent article, nous faisons la critique de la fiche de chantier au niveau de son déploiement et de son contenu. En concluant que « rien n'est impossible pour qui n'a pas à le faire ». En effet, la direction peut mettre tout ce qu'elle veut dans ses notes, cela reste le personnel de terrain qui va essayer de la mettre en application et qui en porte toutes les responsabilités.

Alors nous, au BQF on s'est dit que l'on allait partir d'un cas concret pour montrer les limites auxquelles les agents vont être confrontés et que cette instruction est inapplicable.

Prenons l'exemple d'un chantier de régie en forêt domaniale de produits accidentels composé de sapins dépérissant et d'épicéas scolytés dans le massif des Vosges. L'agent a fait son boulot, (peut-être avec trop de zèle) et a martelé 250m³ de bois sur 3 zones géographiques regroupant 11 parcelles.

La première étape consiste à trouver un bûcheron et un débardeur du marché pluriannuel qui acceptent de réaliser le chantier. Cela tombe bien, un bûcheron est dispo, y a plus qu'à préparer les fiches de chantier. Oui, les fiches, puisqu'il y a plusieurs zones géographiques et donc plusieurs points de rencontre... et que cela ne peut rentrer dans une seule fiche.

L'agent va donc préparer 3 fiches en 3 exemplaires avec une quatrième fiche, car il a dû ajouter des bois sur de nouvelles parcelles et donc modifier une des trois premières fiches. Soit 4 fiches en 3 exemplaires de 4 pages avec 2 signatures de l'agent, du bûcheron et du débardeur, ce qui fait 24 signatures pour chacun, une simple formalité. L'agent scannera après chaque fiche pour un archivage de 10 années ! Oui, 10 années... Quel est l'intérêt s'il n'y a pas eu d'accident ??? Contrôler 10 ans après si vous aviez bien coché la case « présence de rage » ???

Passons à la phase d'exploitation : Le bûcheron dans ce chantier, s'il veut signaler les accès routiers, doit fournir 15 panneaux (il a de la chance, il n'y a pas de chemins de randonnées à signaler), ces panneaux doivent rester jusqu'à la fin du débardage.

Or, en attendant le tracteur, ce bûcheron réalise deux coupes de bois frais pour lesquelles il aura besoin de respectivement 7 et 4 panneaux, soit autour de 25 panneaux bloqués et pour lesquels le bûcheron n'a pas touché 1€.

Pendant ce temps, l'agent brûle des cierges, croise les doigts, bref espère qu'il n'y aura pas de problème, le bûcheron est bon, pas d'arbres encroués, heureusement, car en l'absence d'un tracteur pouvant sécuriser la zone, l'agent doit vérifier que le bûcheron « matérialise un périmètre de sécurité autour de tout arbre encroué d'un rayon au moins égal à deux fois la hauteur de l'arbre le plus haut des deux ». Soit pour un arbre de 25-30m une surface de 7 853 à 11 309m² sécurisée ! OUI PLUS D'1 HA PAR ARBRE... Je vous laisse imaginer s'il y en a plusieurs sur une coupe, le chantier est bloqué temps que le tracteur n'est pas là.

Une fois débardé l'agent revient et, en même temps qu'il dénombre ses bois, il va devoir inscrire sur chaque tas-pile-quai-pôltre... de bois « Interdiction d'escalader... danger... » à la peinture, soit dans l'exemple qui nous intéresse ENVIRON 27, et s'assurer de la stabilité de ces piles jusqu'à la réception avec l'acheteur... soit de quelques jours à plusieurs mois... dans ce dernier cas, l'agent devra revenir régulièrement mettre de la peinture histoire que le danger soit toujours lisible.



.../... Voilà, ça y est, vous avez tout bien fait.

Quoi, comment, qu'est-ce qu'il dit, le formateur ? « Vous avez tout faux, car tous travaux sur bois chablis et l'abattage d'arbres encroués ne peuvent être réalisés en situation de travail isolé !!!! »

Même pour les entrepreneurs ? « Oui, même pour les entrepreneurs. »

Du coup, cela fait des années que la régie sur notre agence se fait dans l'illégalité sur la base de bons de commandes tamponnés par le service bois. Comme quoi, l'ignorance rend heureux, la lucidité rend frileux.

Maintenant, il est temps de faire le bilan à la place de PRODBOIS puisque le logiciel est incapable de le faire :

Donc 250m³ exploités dans l'illégalité pour gagner 43-45€ du m³ bord de route, en retirant 35€ de frais d'exploitation, l'opération est positive de 8€ à 10€ du m³ sans compter le temps d'encadrement et de commercialisation de l'ONF (suivi de la régie par l'agent, réception contradictoire du TCB-CBF). Pour comparaison, un lot de PA résineux se vend sur pied à l'unité de mesure autour de 30-35€ du m³.

Vous me rétorquerez que c'est normal, car ce sont des PA, mais je vous répondrai que c'est devenu le quotidien de nombreux collègues et que cela n'ira pas en s'améliorant.

Au moins, l'arrivée de cette instruction a le mérite de prendre du recul et de se poser les bonnes questions, de reprendre « les bases métiers » comme dirait un ancien chef de service bois : A savoir si cela vaut le coup d'exploiter ces arbres, et si c'est à moi de prendre le risque d'arrondir les angles afin que les chantiers se fassent pour arranger les ETFs, le service bois... ?

La réponse est non ! Lorsque vous serez devant un juge, vous serez seul ; l'instruction sera lue de façon stricte est administrative et exploitée par la partie adverse, c'est vous qui aurez un casier judiciaire, pas la hiérarchie de l'ONF.

Alors, dans cette même forêt, un coup de vent est passé : une centaine de m³ a été couché depuis avril, bloquant une route forestière, des quais de bois, des propriétés...

Le bûcheron est passé à côté, mais n'a pu débarrer la route, car travailleur isolé. L'agent répond qu'il a fait remonter le cube au service bois et que l'on recherche une équipe de bûcheron débardeur, voire l'UP.

Le temps passe, les insectes aussi. Peut-être qu'avant l'arrivée de l'équipe, un particulier ou un professionnel prendra la décision de débarrer la route par ses propres moyens, exaspéré par l'inertie administrative, sans en référer à personne.

Cela ne pourra faire que des heureux... à moins qu'il ne se blesse, mais bon, ce ne sera pas de la responsabilité de l'ONF étant donné qu'elle était ignorante et bien heureuse de l'être.



Bon, allez, je vous laisse, j'ai des panneaux sens interdit à poser sur mes fiches de chantiers...

Eh bien, dans ce BQF, on ne parle pas de D..... ?

C'est normal, pour comprendre ce numéro, il faut des bagages techniques !